

## Le comité national santé mentale travail (CNSMT)

Diane Harvey, directrice générale, AQRP  
Christine Boisvert, co-présidente, CNSMT

La mission du CNSMT est de promouvoir, à l'échelle du Québec, le droit et l'accès au travail des personnes vivant des problèmes de santé mentale. Par l'expression travail, on entend ici toutes activités relevant du champ de la réadaptation socioprofessionnelle et celles de l'insertion en emploi.

« Par l'expression travail, on entend ici toutes activités relevant du champ de la réadaptation socioprofessionnelle et celles de l'insertion en emploi. »

Le CNSMT tient en moyenne 4 à 5 rencontres par année. Le nombre moyen de personnes assistant à celles-ci est d'approximativement quinze personnes sur un bassin maximal d'environ 32 représentants. Il est à noter que quelques régions administratives sont encore absentes, telles que la Côte-Nord, la Gaspésie et le Saguenay — Lac-St-Jean.

La responsabilité immédiate du CNSMT est aujourd'hui sous la charge de deux co-présidentes représentant systématiquement les milieux d'intervention et les personnes utilisatrices membres du Comité. Cette année, cette co-présidence est occupée par madame Christine Boisvert, à titre d'intervenante/gestionnaire, et madame Nancy Leblanc, en représentation des personnes utilisatrices de services membres du CNSMT.

### Historique et mise en contexte

Ce comité a été créé en l'an 2000 suite aux préoccupations exprimées par les acteurs du milieu de l'intégration au travail. Dans un premier temps, l'AQRP a produit un manifeste *L'intégration au travail en santé mentale : l'urgence d'agir*, sous la plume de Gilles Lauzon, Claude Charbonneau et Geneviève Provost. À partir de celui-ci, l'AQRP a sollicité différentes personnes dans la majorité des régions pour se mobiliser autour de ce document et se donner un plan d'action en conséquence. Le recrutement s'est donc fait sur une base de sollicitation plutôt que sous une forme d'élection ou de nomination régionale. Le premier président du comité a été Claude

Charbonneau. Cette période a permis plusieurs actions politiques aux différents paliers centraux (MSSS, MESS) afin de mieux faire connaître la réalité des personnes et des obstacles qu'elles rencontrent dans leur cheminement. L'accent était alors mis sur l'insertion en emploi. Ces activités de représentation ont toutefois été vaines car, suivant cette même

période, nous avons eu un changement de gouvernement. Tout était donc à refaire...

Une deuxième lancée a mobilisé les membres autour de l'harmonisation de la mesure INSO dans l'ensemble des régions, certains secteurs de Montréal ayant accès à une interprétation large et souple de la mesure et ce, principalement au plan de la

durée et de la progression des objectifs poursuivis. Malgré les efforts de représentation et les messages transmis, le résultat fut le resserrement de la mesure dans les dits secteurs favorisés (nivellement par le bas).

Cette prise de conscience des disparités et des interprétations possibles selon les régions, a amené les membres à développer un projet provincial pour la mise en réseau régional dans une perspective intersectorielle. Ce projet a eu l'avantage de mobiliser les membres et d'intégrer plusieurs représentants du secteur de l'insertion en emploi. Le CNSMT accueillait alors des représentants de ressources de réadaptation socioprofessionnelle financées généralement par le MSSS, des entreprises d'insertion, des CTA ou entreprises adaptées(EA) et des SEMO financés par le

MESS ainsi que des personnes utilisatrices. La règle de base était et demeure une représentation de ressource et un usager par région.

Ce fut la période la plus mobilisante du CNSMT. Toutefois, l'ampleur même du projet (17 régions, 2 postes à financer par région dont un réservé pour un agent de concertation-usager, plus la coordination et les frais de fonctionnement) a empêché son financement. En bout de ligne, 3 régions ont réussi à obtenir un financement pour la mise en place de leurs activités de mobilisation intersectorielle : le Bas St-Laurent, les Laurentides et l'Estrie (l'Approche Parapluie). La difficulté de poursuivre pour les autres régions en raison de l'absence de financement a rapidement démobilisé le Comité. Les ressources liées directement à l'insertion en emploi se sont retirées, le ROSEPH a été créé pour répondre aux besoins des SEMO, les EA ayant leur propre plate forme de représentation, etc...

De façon générale, seules sont restées les

« 17 régions, 2 postes à financer par région...  
La règle de base était et demeure une représentation de ressource et un usager par région. »

ressources de réadaptation socioprofessionnelle et les personnes utilisatrices. Toutefois les intérêts des uns n'étaient pas ceux des autres... les préoccupations des ressources portant généralement sur l'inadéquation des mesures et le manque d'harmonisation des programmes pour les personnes les plus éloignées du marché du travail... alors que les usagers présents portaient des préoccupations liées à l'insertion et le maintien en emploi adapté ou régulier. Les premiers ne pouvant répondre aux besoins des autres, ces derniers étant souvent en mode de revendication, le CNSMT a connu des heures difficiles...

Suivant un effort de redressement, les membres ont réglé leur conflit en se donnant un plus grand espace de discussion, un code de conduite et des comités de travail en fonction des divers intérêts.

Aujourd'hui, le CNSMT se définit en quatre comités :

#### **A. Comité sur la réadaptation socio-professionnelle**

L'objectif du comité est d'établir une stratégie de représentation en vue de sensibiliser les différents milieux concernés, dont le MSSS et le MESS aux besoins des personnes les plus éloignées du marché du travail.

« Le comité de travail avec l'aval du CNSMT »... tente « d'explorer les possibilités de mettre sur pied un Groupe provincial sur l'intégration au travail réunissant les principaux leaders et ayant pour objectif de poursuivre les travaux d'harmonisation entre le MSSS et le MESS et de soutenir le développement de mesures de soutien au travail et de soutien aux études dans la communauté. »

notre expertise et nos préoccupations tout en s'assurant d'un suivi quant à notre demande.

L'absence ou le changement de répondants au MSSS et au MESS au cours de l'année 2008-2009 a amené le comité de travail, avec l'aval du CNSMT, à transmettre une lettre d'intention au MSSS afin d'explorer les possibilités de mettre sur pied un Groupe provincial sur l'intégration au travail réunissant les principaux leaders et ayant pour objectif de poursuivre les travaux d'harmonisation entre le MSSS et le MESS et de soutenir le développement de mesures de soutien au travail et de soutien aux études dans la communauté. Une rencontre est prévue à cet effet afin de partager

#### **B. Comité sur l'implication active des personnes utilisatrices**

Ce comité est issu d'une proposition du comité des utilisateurs du CNSMT déposée en juin 2006. L'objectif poursuivi par le

comité est de promouvoir l'implication active des utilisateurs à l'intérieur des organisations au plan des services (intervention) et de la gestion organisationnelle et ce, à 4 niveaux : l'embauche, la représentation dans les instances décisionnelles, la création d'un comité d'utilisateurs et la reconnaissance de la participation sociale. Malgré la lenteur des travaux, les membres se disent toujours concernés et mobilisés par cet objectif.

#### **C. Comité sur la recherche et le maintien en emploi**

Ce comité a été créé en 2008 à la demande des utilisateurs. L'objectif poursuivi est de «Favoriser et promouvoir l'intégration et le maintien en emploi».

Le premier projet soumis par ce comité consistait à étayer le savoir expérientiel des usagers quant aux obstacles et facilitateurs de leur intégration en emploi. Un

appel à tous les usagers a été acheminé par le biais d'une lettre accompagnant la revue *le partenaire*. Quatre réponses seulement ont été récoltées. Une alliance est alors explorée avec le ROSEPH pour rejoindre un plus grand nombre d'usagers en emploi.

Ce comité est relativement jeune et manque de structure et de soutien. Compte tenu de ses orientations, il n'y a pas de ressources membres affiliées puisque la majorité de celles-ci agissent en réadaptation. Malgré tout, les membres désiraient le conserver et le remettre en action. Par conséquent, un effort a été déployé récemment par deux membres du CNSMT et du conseil d'administration de l'AQRP afin d'élaborer un nouveau plan d'action qui a été déposé et adopté le 18 septembre 2009

#### **D. Le comité des utilisateurs**

Ce comité avait été mis en place pour soutenir les utilisateurs dans leur intégration au CNSMT. Il est un comité virtuel agissant ponctuellement. Pour le moment, l'absence d'un leadership chez les membres de ce comité fait en sorte qu'il est peu ou pas actif.

#### **Autres comités**

Outre ces comités, le CNSMT s'est également donné une structure de transfert des connaissances en allouant une partie de son temps de rencontre pour inviter des experts à partager leurs connaissances. Le CNSMT s'est également impliqué dans l'organisation du pré-colloque 2008, portant sur le travail. Par ailleurs, il s'est doté l'an passé d'un comité de recrutement afin de revoir la représentation des membres sur une base provinciale.

.....